Ministère de l'Equipement , des Transports
et du Logement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS
DU BASSIN CHAMBERIEN
(P.P.R.I. approuvé après enquête)

DOSSIER A :

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES DU P.P.R. INONDATION

III A - Cartographie règlementaire :

Planche A2 au 1/5000

Direction Départementale de l'Equipement de la Savoie

Service de l'Habitat et de l'Environnement / TE

1 rue des Cèdres - 73011 CHAMBERY B.P. 1105
Tél/Fax 79 71 71 00 / 79 71 72 20
E-Mail : dde.fr

LEGENDE :

- Zone non urbanisable
- Zone non constructible
- Zone constructible sous conditions

La taille des zonéllas n'a aucune signification particulière.

- Enveloppe des zones inondables de la Leysse et de ses principaux affluents (pour la crue de référence centenale)
- Limite entre 2 types de zones réglementées
- Lit mineur des principaux cours d'eau
- Limites de communes

NOTE : Les 16 communes du P.P.R.I. font l'objet de prescriptions ou recommandations citées dans le cahier de prescriptions générales, sous-règlement , sur tout leur territoire et non uniquement dans les zones (1), (2) et (3).

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

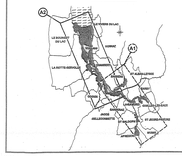

COMMUNE DU VIVIERS-DU-LAC

COMMUNE DE VOGLANS

Lac du Bourget

Ruisseau de Belle-Eau

La Leysse

COMMUNE DE CHAMBERY

L'Hyères

COMMUNE DE JACOB-BELLECOMBETTE

Ruisseau du Pontet

Le Forézan

L'Erier

Le Nant Bruyant

Ruisseau des Marais

Le Nant Varon

COMMUNE DE LA MOTTE-SERVOLEX

COMMUNE DU BOURGET-DU-LAC

COMMUNE DE COGNIN